



Département de Mayotte

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 30 Avril 2020,

Délibération n° 05/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 12

Votant : 12

Procurations : 0

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2020 du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le trente avril, les membres du Comité Syndical du SIDEVAM976, à l'invitation de leur Président, participent à une réunion organisée par conférence téléphonique, compte tenu de la situation du confinement qu'impose le Covid-19.

Etaient Présents :

M. Assani Saindou BAMCOLO, Président du SIDEVAM976,
M. Ousseni MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Saïd MADI, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima ALI, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Mohamed Barrabé SAID, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Salime MDERE, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Abdoullatuf MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Ahamada DAOUD, délégué de la Commune d'Acoua,
M. Bacari M'ROUDJAE, délégué de la Commune de Bandraboua,
M. ALI BACAR Mohamadi, Délégué de la Commune de Mtzamboro

Etaient absents :

M. Chams-Eddine Mohamed FAZUL, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
Mme. Chamssia MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. El-Hakim TARA, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre,
M. Radjabou ONKACHA, délégué CADEMA,
M. Chamssidine BOURHANE, délégué CADEMA,
M. Maoulida SAID OILI, délégué CADEMA,
M. Saïd Ali TOILIBOU, délégué CADEMA,
M. HAMADA Dahalane Patrick, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ahmed ADAM, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Laouia MAHAMOUDOU, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Hadhurina Soufiani MAHAMOUD, délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Ibrahim Salam ANTOINE, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme. Aida HOULAME, déléguée Communauté des Communes du Centre Ouest,
M. Kamardine MANSOUR, Délégué Communauté des Communes du Centre Ouest,
Mme Fatima MALIDI, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Inbadi ATTOUMANI, délégué Communauté des Communes du Sud,
Mme. Hanima IBRAHIMA JOUWAWOU, déléguée Communauté des Communes du Sud,
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud,
M. Rama MOUSTOIFA, délégué de la Commune d'Acoua,
M. Mouridi AHAMADA, délégué de la Commune de Bandradoua,
M. Darouèche BAMOUDOU, délégué de la Commune de Koungou,
M. Harouna COLO, délégué de la Commune de Mtzamboro,

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. El Farsi SAID, délégué Communauté des Communes du Sud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et suivant, Les L 2312-1 du CGCT et l'article D 2312-3 ;

Vu l'article 2 de l'ordonnance visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la délibération n°07/SIDEVAM976/2014 du dimanche 8 juin 2014 relative à la délégation de pouvoirs au Président ;

Vu les budgets primitifs de 2015, 2016, 2017, 2018, et 2019 du SIDEVAM976 ;

Vu le rapport n°1/2020 relatif au débat d'orientation budgétaire 2020 du SIDEVAM976 ;

Considérant les exécutions budgétaires provisoires 2019.

Le Comité Syndical

A la suite de la présentation du rapport n°1 du Président, et après débat, à l'unanimité des membres présents,

- **Article 1** : Le comité syndical prend acte du rapport sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 joint à cette délibération.
- **Article 2** : Il autorise Monsieur le Président, à continuer le cycle budgétaire tel qu'il est prévu par le Code général des Collectivités Territoriales en tenant compte de certaines observations faites (voir suite PV).
- **Article 3** : Le rapport sur le débat d'orientation 2020 sera transmis dans les 15 jours aux Présidents des établissements de coopération intercommunale et aux maires, membres du SIDEVAM976.
- **Article 4** : Il sollicite le Président de se rapprocher dans les meilleurs délais :
 - Du Maire de la Commune de Bouéni pour suite à donner au dossier du Site actuellement mis à sa disposition utilisée pour le service technique de la commune mais appartenant au SIDEVAM976.
 - De la CADEMA pour le dossier du transfert des agents de la commune de Dombéni à compter du 1^{er} janvier 2020 actuellement encore à charge du SIDEVAM976.

Ont signé sur le registre, les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 20/04/2020

Fait à Dzoumogné, le 04 mai 2020

Le Président du SIDEVAM976

Assani Saïndou BAMCOLO

